



Mairie de Lachelle

2, Grande rue

60190 LACHELLE

Tél : 03.44.42.41.17

Mail : mairie@lachelle.fr

ARRETE TEMPORAIRE DE POLICE DE LA CIRCULATION

Grande Rue – Rue de la Paix – Rue de Monelieu

N°60337-2024-040

Le Maire de la commune de LACHELLE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-1 à L 2213-6.1 ;

Vu le code de la route et notamment ses articles L411-1 à L411-7 ;

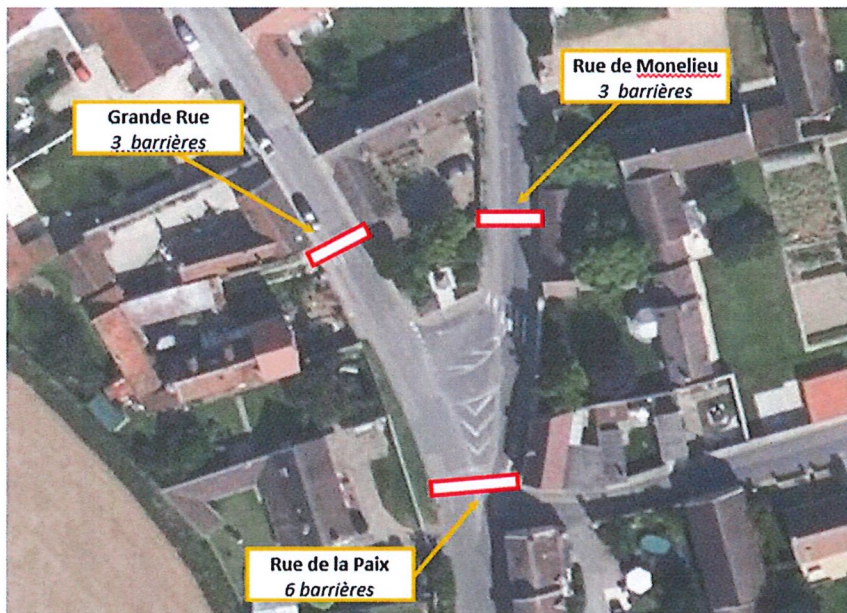
Vu la demande d'arrêté de police de la circulation en date du 17/04/2024, présentée par Monsieur Frédéric DEHOVE, Maire-Adjoint, pour la fermeture temporaire des rues suivantes : Grande Rue, Rue de la Paix et Rue de Monelieu, afin de sécuriser la cérémonie du 8 mai 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant cet évènement ;

ARRETE

Article 1 – Le 8 mai 2024, de 9h à 10h, les rues suivantes : Grande Rue, Rue de la Paix et Rue de Monelieu seront temporairement fermées afin de sécuriser la cérémonie du 8 mai 2024.

Article 3 – Des barrières seront mises en place comme suit, afin de porter à la connaissance des usagers ces dispositions provisoires :



Article 4 – Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois, à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Article 5 – Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur Frédéric DEHOVE et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie de Lacroix-Saint-Ouen, chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lachelle, le 18 avril 2024

Le Maire

Xavier LOUVET